

Extrait du registre des délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 10/12/2010

Date d'affichage : 23/12/2010

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 12

L'an deux mille dix.

Le vendredi 17 décembre à 20 heures 45.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Breugnot, Maire.

Etaient présents : Mme Amand Catherine Adjointe, Mmes Singeot Michèle, Questel Huguette, Fortin Josette, Perjoc Ghislaine et Mrs Bauchet René, Le Marois Sébastien, Rousselin Vivien, Mr Delarue Jacques.

Etaient absents excusés : Mr Lemelle Christian (Présent pouvoir Mr Le Maire), Mme Hubert Emmanuelle (présente pouvoir Mme Amand Catherine), Mr Bosquet Alain, Lefebvre Pascal.

Secrétaire : M Le Marois Sébastien.

COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE.

FISCALISATION DE LA PARTICIPATION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLEGES POUR L EXERCICE 2011

Le conseil municipal renouvelle le principe de fiscalisation de la participation au syndicat intercommunal des collèges pour l'exercice 2011.

CRECHE INTERCOMMUNALE

Syndicat Intercommunal d'Etude pour la réalisation d'une crèche halte garderie – Modification des statuts

Lors de la réunion du 1^{er} décembre 2010, le comité du syndicat intercommunal d'étude pour la réalisation d'une crèche halte a décidé de procéder à 2 modifications de ses statuts.

1^o modification :

Article 5 – contribution des communes / La rédaction initiale des statuts indiquait une contribution financière au prorata de la population.

Afin de respecter les engagements des communes membres lors des discussions préalable à la constitution du syndicat, le comité syndical a décidé de modifier l'article 5 concernant une contribution financière égalitaire pour toutes les communes.

Il est rappelé que cette contribution est uniquement pendant la période « études ».

2^o modification

Article 10 : dénomination du syndicat : RE CRE A 5

A la demande des services de la Préfecture, le comité a décidé d'ajouter un nouvel article afin d'officialiser la dénomination du syndicat intercommunal

Le syndicat prend le nom de RE CRE A 5

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'approuver la décision du comité syndical modifiant l'article 5 et créant un article 10

- d'approuver les nouveaux statuts du syndicat ci-joint.

Les nouveaux statuts du syndicat sont consultables en Mairie.

MEDECINE PREVENTIVE

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 Juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale.

Le maire expose au conseil municipal qu'en vertu des article 108-1 à 108-3 de la loi du 26 Janvier 1984 et de l'article 2-1 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction publique Territoriale, le Maire est chargé de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité.

A ce titre, le Centre de Gestion de la Seine-Maritime propose depuis plus d'une vingtaine d'années un service de médecine préventive dont bénéficient aujourd'hui plus de 800 collectivités et 23000 agents.

Le Maire rappelle que la prestation globale du service de médecine préventive fait l'objet d'une tarification forfaitaire et s'organise sur la base d'un plan d'actions de prévention défini par le médecin, en concertation avec les représentants de la collectivité.

Afin de mettre en œuvre cette prestation globale de médecine préventive, le Maire invite l'organe délibérant à prendre connaissance de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Seine-Maritime ainsi que ses deux annexes, et d'y adhérer.

L'organe délibérant, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : D'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Seine Maritime

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Seine Maritime.

Article 3 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 64 article 6475 du Budget Primitif 2011.

Fait à Gouy
Le 17 Décembre 2010

Pour extrait conforme
Le Maire

ADAS RECONDUCTION ADHESION

Le conseil municipal reconduit l'adhésion de la commune.

RAPPORT SUR PRIX ET QUALITE DES SERVICES DE L EAU ET DE L ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire fait lecture de ce rapport.

SIPA DU JARRET DISSOLUTION ET REPARTITION DE L ACTIF

DISSOLUTION DU SIPA DU MONT JARRET

Depuis l'adhésion de notre commune au 1^{er} Janvier 2007 à la communauté d'agglomération rouennaise devenu la CREA au 1^{er} Janvier 2010, la compétence « développement économique » est assurée par cette intercommunalité.

De ce fait, le SIPA du Mont Jarret, dont la commune est membre, n'est plus compétent comme syndicat intercommunal d'études dans le domaine du développement économique.

Lors de la réunion du comité syndical du SIPA du Mont Jarret le 17 Novembre 2010, les membres ont décidé de prononcer sa dissolution conformément à l'article L.5212-33 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision du comité syndical prononçant la dissolution du SIPA du Mont Jarret,
- d'approuver les conditions de liquidation de l'actif et du passif du syndicat conformément aux statuts du syndicat.

APPROBATION DE DEVIS POUR TRAVAUX

Concernant les travaux rue de l'Eglise des aménagements complémentaires ont été nécessaires et constitue un avenant au projet initial (blocs de pierres dans les bassins, modifications de trottoirs, places de parking, entrées.) le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer l'avenant d'un montant HT de 15027.40 €.

INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER PUBLIC

Le conseil municipal vote l'indemnité de conseil attribuée à Monsieur DAVID au taux de 100 % pour l'année 2010.

PISCINE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle l'état d'avancement des travaux du syndicat d'étude du projet de piscine intercommunale du plateau Est. Le conseil municipal adopte les statuts qui sont consultables en Mairie.

DIVERS

Madame Amand fait le compte rendu de la réunion accessibilité. Elle relate la mise en place de fiche de signalement pour les réclamations en cas de non respect des mesures d'accessibilité, qui toutefois ne donneront pas lieu à pénalités. Elle souligne la mise en place de nouveaux panneaux pour les arrêts de bus celle-ci devrait intervenir en 2012 pour la CREA. La mise en place d'annonces visuelles et sonores à l'intérieur des bus interviendra au fur et à mesure du renouvellement du parc...

Madame Fortin fait le compte rendu de la réunion du SIERG et évoque la future transformation de ce syndicat en une structure plus centralisée la maîtrise d'œuvre des travaux revenant au syndicat départemental. Pour l'année 2011, sur la commune les travaux envisagés sont la remise en état de l'éclairage public du lotissement des Fomares.

Monsieur Rousselin demande une étude concernant l'état intérieur de l'Eglise et évoque l'intérêt dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine d'y effectuer des travaux. Le conseil intégrera ces travaux dans le budget 2011.